



Conseil économique et social

Distr. générale
18 février 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-huitième session

3-14 mai 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2010-2011 – session d'examen

Documents de synthèse présentés par des grands groupes

Note du Secrétariat

Additif

Contribution du secteur des entreprises et de l'industrie**

* E/CN.17/2010/1.

** Les vues et opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement celles de l'ONU.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Rôle du secteur des entreprises et de l'industrie	3
III. Rôle des gouvernements	3
IV. Incidence de la crise économique mondiale	4
V. Approche extensive	5
VI. Synergies intersectorielles aux fins d'une consommation et d'une production durables.	7
Annexe	
I. Transports	11
II. Produits chimiques	13
III. Gestion des déchets	23

I Introduction

1. Le secteur des entreprises est un acteur central et essentiel dans la recherche de solutions à l'ensemble des questions qui seront examinées lors des 18^e et 19^e cycles de la Commission du développement durable des Nations Unies. Les modules thématiques de ce cycle revêtent une importance intersectorielle et pluridisciplinaire majeure pour le secteur des entreprises et de l'industrie, et à ce titre constituent un enjeu, s'agissant de rassembler, d'intégrer et de privilégier à la fois les données d'expérience et l'action concertée requise. De plus, il existe des corrélations avec les questions examinées lors des cycles précédents, qu'il conviendra d'identifier et d'explorer.

II. Rôle du secteur des entreprises et de l'industrie

2. Le secteur des entreprises et de l'industrie soutient une approche responsable des différents domaines que sont le transport, les produits chimiques, le secteur minier et la gestion des déchets, chacun d'eux ayant un impact environnemental propre, mais tous impliquant de nombreux intervenants. La durabilité demande de partager les responsabilités entre l'ensemble des acteurs tout au long du cycle de vie. Leur relation est complexe et réclame un engagement sans réserve, des partenariats forts et la contribution de toutes les parties prenantes.

3. L'attitude responsable des entreprises en matière environnementale et sociale dans ces domaines et d'autres encore est un impératif citoyen qui va également dans le sens de l'intérêt individuel. Les sociétés saines et en développement offrent de nouvelles perspectives d'activité et de nouveaux marchés. Les entreprises doivent avoir et permettre : une main-d'œuvre en bonne santé et instruite, des consommateurs heureux, des infrastructures opérantes, des sociétés sans dissensions ni conflits ethniques, une gestion de l'environnement rationnelle et des conditions propices à l'entreprise.

III. Rôle des gouvernements

4. Les gouvernements peuvent favoriser et permettre les investissements dans ces domaines en mobilisant l'aide publique au développement, en encourageant la coopération technologique et en explorant des dispositifs financiers innovants. Il est impératif de se doter de ressources financières additionnelles pour rénover et développer les modes de transport et d'autres infrastructures clés. Les donateurs, les organismes multilatéraux et les investisseurs devront de même mobiliser des fonds supplémentaires, notamment dans les pays en développement.

5. Les gouvernements et les organismes donateurs devraient encourager les partenariats innovants entre les collectivités locales, le secteur privé local et international et les organisations non gouvernementales locales et internationales, qui font appel à différentes sources de financement pour lancer et éprouver des modèles à risques partagés.

IV. Incidence de la crise économique mondiale

6. Les répercussions de la crise économique mondiale ont sans aucun doute modifié le cours de la mise en œuvre du Plan d'action « Action 21 » et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Les financements se font plus rares et les ressources des secteurs public et privé se heurtent à des restrictions, ce qui exige plus que jamais de définir des priorités et le moyen de mobiliser des ressources et de les utiliser de la façon la plus rationnelle. Parallèlement, la « relance verte » et d'autres actions gouvernementales visant à contribuer au financement de créations d'emploi et d'investissements dans le secteur vert s'avèrent prometteuses, et du point de vue des entreprises, nous encourageons les pays à veiller à ce que ces efforts viennent soutenir l'ensemble de l'économie sans opérer de sélection entre les « gagnants et les perdants ».

7. Les secteurs des produits chimiques et des transports et le secteur minier font tous face à des problèmes évidents, issus du ralentissement économique, mais malgré ce contexte défavorable, ils ont accompli des progrès significatifs dans la recherche de meilleurs résultats, notamment au regard de l'environnement. S'agissant du secteur des transports, les changements climatiques, l'énergie, les chaînes d'approvisionnement et les questions de sécurité ont toutes une incidence majeure sur les problèmes de durabilité. Pour ce qui concerne le secteur minier, les questions relatives à la gestion des ressources naturelles, aux travailleurs et à la communauté ont été au cœur du programme. Dans l'industrie chimique, ce sont la chimie « durable », la gestion responsable des produits, et l'application à plus grande échelle et rationnelle du Programme « Gestion responsable ». Il va de soi que chacun de ces secteurs est un acteur clé à maints égards dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur de presque toutes les autres branches d'activité.

8. Des groupes sectoriels établis à des fins spéciales des secteurs des transports, des mines et des produits chimiques, dotés de compétences particulièrement ciblées, contribueront à formuler des points de vue et des contributions plus précis tout au long du cycle de la Commission du développement durable. Voir l'annexe au présent document pour plus de détails sur les points de vue des différents secteurs.

9. Les 18^e et 19^e cycles de la Commission du développement durable tombent à point nommé si l'on considère les développements actuels des traités et initiatives pertinents majeurs, comme la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM2), la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, et les réunions extraordinaires simultanées des Conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (les trois principaux traités relatifs aux produits chimiques et aux déchets dangereux). Les anniversaires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et du Sommet mondial pour le développement durable offrent l'opportunité de s'intéresser en particulier à la rentabilité de la mise en œuvre, aux priorités à définir parmi tous les domaines couverts par « Action 21 » et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La nécessité de réexaminer les problèmes et les expériences à la lumière des changements économiques et politiques est bien réelle. Nous nous félicitons de la décision de continuer à envisager l'organisation d'un Sommet « Planète Terre » en 2012 et nous réjouissons par avance de participer aux échanges.

V. Approche extensive

10. Bien que la portée des questions soit tout à fait considérable, le secteur des entreprises et de l'industrie peut signaler certaines approches extensives qui se sont avérées positives et intéressantes pour les secteurs connexes. Une politique seule ne peut assurer la durabilité, et les marchés, les cadres d'orientation, le rythme des innovations technologiques et la demande de consommation jouent tous un rôle, ainsi que la mise en œuvre et les institutions et ressources qui appuient cette mise en œuvre. Pour cette raison, nous souhaitons insister sur l'importance des politiques intégrées, de la mise en œuvre continue et des approches internationales concertées.

11. Les politiques restrictives en matière d'échanges qui entravent les innovations et l'accès au marché de produits qui sont jugés non conformes aux critères arbitraires de production et de composition ont une incidence particulièrement négative sur les pays en développement. Ce sont des sujets de préoccupation dans les secteurs en question, et nous encourageons la Commission du développement durable à examiner les politiques qui sont en synergie avec un commerce et un investissement ouverts afin de promouvoir un développement économique durable.

12. Le présent document s'intéresse en particulier aux perspectives et aux corrélations intersectorielles élargies qui viennent compléter les vues sectorielles. L'annexe présente les contributions de plusieurs des secteurs clés concernés.

13. S'agissant du secteur des entreprises, les domaines clés à privilégier au cours de la session de la Commission du développement durable sont :

- a) Structures de facilitation et approches intersectorielles intégrées;
- b) Renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'une écoefficacité et d'une économie de ressources;
- c) Synergie des chaînes d'approvisionnement et de valeur avec les approches fondées sur le cycle de vie;
- d) Stimulation et déploiement de l'innovation par le biais des partenariats .

A. Structures de facilitation et approches intersectorielles intégrées

14. Bien que chaque secteur soit unique et appelle une évaluation individualisée pour comprendre les problèmes et les conditions rencontrés, il convient de garder à l'esprit que les secteurs des transport, des mines, des produits chimiques et de la gestion des déchets ne fonctionnent pas en vase clos. Le marché (produits de base, énergie) et les conditions réglementaires ont leur importance au regard de la promotion de l'écoefficacité et de l'économie de ressources dans ces milieux industriels.

15. Une réglementation rationnelle et une gouvernance avisée reposant dans la mesure du possible sur des données scientifiques solides, la gestion des risques, le marché et des approches volontaires en complément des critères légaux sont des éléments majeurs des structures de facilitation du développement durable. Instaurer un environnement propice au sein duquel les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs puissent se développer, créer des emplois, investir et poursuivre des innovations et des coopérations technologiques, parallèlement à une gouvernance et à des politiques rationnelles visant à réduire les obstacles au commerce international

et à l'investissement étranger direct (IED) constitue l'un des moyens efficaces de sortir de la pauvreté.

16. À cet égard, nous souhaitons souligner l'importance de maintenir ouvertes différentes options énergétiques – car la société et les entreprises travaillent en partenariat pour approfondir des options de mobilité plus durables.

B. Renforcement des capacités pour mettre en œuvre une écoefficacité et une économie de ressources

17. Le secteur des entreprises et de l'industrie soutient fermement les politiques intégrées et les approches internationales concertées. À cet égard, son appui contribue au renforcement des capacités d'entreprise à entreprise et au dialogue sur l'écoefficacité et l'économie de ressources, les modes de gestion de l'environnement et une production plus propre. Les solutions toutes faites sont incompatibles avec la grande diversité de ce secteur. En effet, la multiplicité des principes et des initiatives volontaires constatée dans les entreprises atteste cette diversité, elle est source d'approches positives et mériterait d'être encouragée.

18. L'efficacité est un facteur décisif qui se prête tout à fait à la recherche du développement durable et a été intégrée par bien des entreprises parallèlement à d'autres considérations comme une production moins polluante, la notion de cycle de vie et la réduction au minimum des déchets. Ces pratiques sont économiquement intéressantes car elles permettent de maîtriser les coûts et de renforcer la compétitivité. Les déterminants du marché et la concurrence actuels sont déjà des incitations puissantes à améliorer les résultats dans ces domaines et encourager l'innovation. Des solutions technologiques, des modes de gestion et des cadres d'orientation sont aujourd'hui en place et appuient la recherche d'efficacité et l'amélioration des pratiques environnementales, tandis que les innovations technologiques apporteront leurs solutions au fil du temps. Des politiques et des approches axées tant sur la demande que sur l'offre seront nécessaires, et le secteur des entreprises continuera à tenir son rôle dans les deux cas.

C. Synergie des chaînes d'approvisionnement et de valeur à travers des approches fondées sur le cycle de vie

19. Le secteur des entreprises appuie les actions à l'échelle mondiale visant à assurer la bonne gestion des matières et des produits tout au long de leur cycle de vie, grâce aux efforts collectifs et concertés – conformes aux lois du marché – des gouvernements, des milieux industriels et des consommateurs à chacune des étapes que sont l'extraction des ressources, la fabrication, la distribution, l'utilisation, le recyclage et l'élimination finale, etc.

20. Il convient de s'investir davantage pour faire connaître les atouts de cette approche, notamment aux pays en développement et aux petites et moyennes entreprises (PME). Les actions globales des institutions telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission du développement durable et d'autres encore devraient tendre à renforcer les capacités de manière à permettre à chaque pays de mettre en place puis en œuvre des initiatives pour 1) respecter les obligations au titre des normes pertinentes acceptées au niveau

international et 2) résoudre les problèmes environnementaux et socioéconomiques que chaque pays juge prioritaires pour sa population et son écosystème.

D. Stimuler et déployer l'innovation à travers les partenariats

21. Les moyens les plus adaptés économiquement de relever les défis du développement durable à long terme nécessitent le développement, la commercialisation et la diffusion à grande échelle des technologies actuelles éprouvées et de nouvelles technologies encore non commerciales. En outre, les innovations vont considérablement améliorer les résultats des technologies actuelles et en projet. Des modes et des pratiques de gestion de l'environnement sont indispensables pour prendre des mesures concrètes afin de mettre en œuvre les meilleures technologies et rechercher à les améliorer sans cesse.

22. Le développement des infrastructures est un domaine concret prioritaire dans lequel les secteurs privé et public peuvent coordonner leur action grâce aux partenariats public-privé. Pour que ces partenariats soient sources de réussite, il faut :

- a) Des cadres juridiques permettant l'entrée et l'activité d'entités privées dans ce qui sont souvent des industries sous contrôle de l'État;
- b) Une coordination des mesures préparatoires pour le lancement et la mise en œuvre des partenariats public-privé;
- c) Déterminer la répartition des risques par des accords contractuels. La rentabilité d'un projet est une condition préalable essentielle à la participation du secteur privé, en particulier si le projet demande un engagement sur le long terme.

VI. Synergies intersectorielles aux fins d'une consommation et d'une production durables

23. Le secteur des entreprises et de l'industrie a appuyé le Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables (Processus de Marrakech) à travers les deux organisations partenaires des Nations Unies (le PNUE, Programme des Nations Unies pour l'environnement, et le Département des affaires économiques et sociales) lors de réunions régionales, avec des États, dans des groupes d'affaires et des partenariats avec d'autres intervenants.

24. Selon nous, le Cadre décennal devrait reconnaître les rôles fondamentaux et variés joués par les entreprises en matière d'innovation, de production, de distribution, de transport et de commercialisation des produits et services. Elles partagent avec les consommateurs et les pouvoirs publics la responsabilité d'encourager une production et une consommation rationnelles écologiquement et économiquement. Le milieu des entreprises n'est pas simplement producteur, il est également consommateur.

25. Le secteur des entreprises a adopté une approche modulable de la consommation et de la production durables, facilitée par des marchés loyaux, ouverts et équitables au niveau national et international. Du point de vue des entreprises, la consommation et production durables repose en grande partie sur le fait d'impliquer le marché dans la protection de l'environnement, grâce à une

production plus rationnelle et une consommation différente, générant ainsi la prospérité économique, une réduction de l'impact environnemental et l'amélioration du bien-être social.

26. Si l'on considère l'expérience passée du secteur des entreprises, les efforts de consommation et de production durables ont été les plus productifs lorsque les marchés œuvraient en faveur du développement durable, et nous souhaitons présenter cette relation dynamique comme un thème central lors de la 18^e session (d'examen) de la Commission du développement durable. Tout en s'efforçant de réduire les impacts potentiellement négatifs de la consommation et de la production, l'examen à cet égard devrait également poser la question de savoir comment procurer aussi des avantages tels que des produits de meilleure qualité, à des prix plus intéressants afin de satisfaire les besoins et les aspirations des utilisateurs.

27. La consommation et la production durables sont une notion évolutive et vivante. Il conviendrait que la 18^e session d'examen de la Commission du développement durable écarte les idées toutes faites sur ce qu'est un produit durable ou le concept de façon globale. Des facteurs tels que la croissance démographique, les questions d'équité et la diversité du monde économique, constitué d'un large éventail d'entreprises de bien des nationalités, secteurs et tailles, soulignent l'importance d'une approche modulable.

28. Les grands objectifs de poursuivre le développement et la mise en œuvre de la consommation et de la production durables ainsi que le Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables sont l'innovation, l'information et l'intégration. Le secteur des entreprises et de l'industrie estime que la consommation et la production durables se développent grâce :

a) Au développement de produits et de méthodes de production innovants qui réduisent l'intensité matérielle et énergétique,

b) À l'information des consommateurs sur les produits et services, pour encourager des choix de consommation écologiques,

c) L'intégration et le renforcement mutuel des programmes et politiques sur un large éventail de marchés.

29. Promulguer des politiques de facilitation et supprimer les politiques restrictives devrait être l'objectif premier lors de la définition et de l'application d'un ensemble de cadres d'appui à la consommation et à la production durables. Les cadres d'orientation et de mise en œuvre devraient tendre à prendre en compte toutes les étapes du cycle de vie de la production et de la consommation en :

a) Favorisant l'innovation et l'écoconception et en facilitant l'arrivée sur le marché de produits, de technologies et de techniques écologiques;

b) Encourageant la production plus propre et davantage à flux tendus, y compris l'écologie industrielle, la dématérialisation et l'efficacité;

c) Supprimant les obstacles pour obtenir une réaction positive du marché à l'égard de produits et de solutions écologiques;

d) Facilitant la consommation écologique, y compris l'écoétiquetage, la mention de la composition, l'analyse du cycle de vie et l'analyse comparative des risques;

e) Réduisant au minimum l'impact carbone lié aux déchets après consommation en déployant des modes et des politiques de gestion des déchets après consommation intégrés.

30. L'examen et la mise en œuvre des politiques devraient également chercher à comprendre la contribution des entreprises. Les gouvernements, les pouvoirs publics et les organisations gouvernementales internationales devraient faire intervenir l'expertise des entreprises et de la société civile pour appuyer la consommation et la production durables, et plus particulièrement développer le Processus de Marrakech. Le secteur des entreprises et de l'industrie occupe un rôle clé dans l'innovation, la production et la commercialisation des produits et des services, et il partage avec les consommateurs et les pouvoirs publics la responsabilité d'encourager une production et une consommation écologiquement et économiquement rationnelles.

31. S'agissant de l'application du Cadre décennal, le secteur des entreprises devrait respecter les principes suivants, en appui aux réactions générales vigoureuses au regard de la consommation et de la production durables, manifestées par les entreprises dans leur double rôle de consommateur et de producteur :

a) Engager les producteurs et les consommateurs à instaurer des politiques et des programmes permettant au marché d'agir efficacement en faveur de l'environnement, de l'économie et de la société; assurer que les informations sur les produits, y compris le prix, reflètent l'objectif commun d'inciter les marchés à adopter des modes de consommation et de production durables;

b) Donner aux entreprises de tous les secteurs, en impliquant les chaînes d'approvisionnement et de valeur, le moyen de contribuer aux solutions de consommation et de production durables par la recherche et le développement, l'innovation technologique et commerciale, l'investissement et la diffusion des technologies, la formulation de normes de produits et de performance et de codes de bonnes pratiques;

c) Assurer que les politiques et les programmes n'excluent pas d'options technologiques, car le savoir progresse et l'innovation permet des avancées capitales;

d) Adopter et appliquer un vaste arsenal de politiques concertées exploitant d'autres approches réglementaires, volontaires et conformes aux lois du marché;

e) Identifier et utiliser les incitations ciblées à l'appui de l'adoption par le marché de la consommation et de la production durables;

f) Identifier et abolir les politiques qui constituent des freins et des entraves à l'adoption de la consommation et de la production durables par le marché;

g) Mobiliser les marchés commerciaux et les chaînes de valeur du monde, conformément aux règles du commerce et de l'investissement, et d'autres cadres internationaux majeurs; écarter les obstacles au commerce et introduire sur le marché des produits, technologies et techniques écologiques;

h) Prendre acte des priorités et conditions propres à chaque pays et s'y conformer tout en favorisant la coopération internationale afin d'instaurer des modes de consommation et de production durables.

i) Encourager les synergies avec d'autres priorités cruciales, notamment les émissions de carbone, la fourniture et l'utilisation de l'énergie et des ressources,

l'utilisation de l'eau et l'accès au développement, la création d'emplois, la croissance économique et d'autres problèmes urgents rencontrés par les producteurs et les consommateurs du monde entier;

k) Eviter de répéter ou de remettre en cause les politiques et les programmes mondiaux, régionaux et nationaux existants au regard de l'application du Cadre décennal.

32. Des groupes d'affaires présenteront plusieurs réalisations lors de la dix-huitième session de la Commission du développement durable : ainsi la composition matérielle et énergétique des produits a connu des améliorations constantes au fil du temps. Les grandes industries appartenant à un large éventail de secteurs ainsi que les distributeurs ont pris des mesures décisives à cet égard. Récemment, la Chambre de Commerce internationale (CCI) a instauré un nouveau cadre global de communication pour un marketing environnemental responsable afin d'aider les distributeurs et les annonceurs à éviter des réclamations imprécises, non spécifiques ou fallacieuses relatives à l'environnement. Des enseignements ont également été tirés en matière de cadres réglementaires, par exemple dans le cadre de l'Union européenne, qui mériteraient un examen plus approfondi, s'agissant de leur efficacité et de leur impact sur d'autres pays et marchés.

33. Le secteur des entreprises et de l'industrie se réjouit de contribuer avec la Commission, des gouvernements et d'autres grands groupes à une meilleure compréhension de la façon de poursuivre les avancées lors du cycle à venir, et de porter l'effort sur la mise en œuvre et les ressources là où elles produiront les meilleurs résultats.

Annexe

I. Transports

1. Tous les modes de transport développent et mettent en œuvre de façon proactive des solutions apportées par le secteur industriel pour améliorer leur performance environnementale de manière générale, et de réduire leurs émissions en particulier.
2. Si la technologie est capitale au regard de la réduction des émissions pour tous les modes de transport, l'investissement est également fondamental pour créer de nouvelles infrastructures et mieux utiliser les infrastructures existantes.
3. S'agissant du transport aérien, le secteur industriel réalise actuellement des progrès significatifs en tirant parti des possibilités offertes par la technologie, comme les conceptions révolutionnaires de nouveaux avions, les nouveaux matériaux composites légers, les avancées radicales en matière de réacteurs et le développement de biocarburants durables pour l'aéronautique. Les compagnies aériennes dépenseront 1,5 billion de dollars pour les nouveaux avions d'ici à 2020. Quelque 5.500 avions seront remplacés d'ici cette date, soit 27 % de l'ensemble de la flotte, conduisant à une réduction de 21 % des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par rapport aux niveaux actuels.
4. Le biocarburant durable destiné à l'aéronautique pourrait réduire les émissions de CO₂ de 80 % sur la base d'un cycle complet du carbone. L'objectif est un biocarburant provenant de la biomasse de seconde ou de nouvelle génération (par exemple à partir d'algues, de jatropha, de cameline). Ces carburants peuvent être produits de façon durable de manière à réduire au minimum l'impact sur les cultures vivrières et l'utilisation de l'eau douce.
5. Des opérations plus efficaces peuvent aussi économiser le carburant et réduire les émissions de CO₂. Des « équipes vertes » (GreenTeams) de l'Association internationale du transport aérien international (IATA) vont voir les compagnies aériennes, les conseillent sur les mesures d'économie de carburant et de réduction des émissions et les informent des meilleures pratiques à adopter. L'amélioration des pratiques opérationnelles, notamment l'utilisation du groupe auxiliaire de puissance (GAP), l'efficacité accrue des procédures de vol et l'allègement des masses permettront de réduire les émissions de 3 % d'ici à 2020.
6. Le secteur du transport routier – reconnaissant le rôle que ce mode de transport joue au niveau des progrès économiques, sociaux et environnementaux, et conformément à la stratégie de l'Union internationale des transports routiers (IRU) en vue d'un développement durable fondé sur l'innovation, les incitations et les infrastructures (stratégie des trois « i ») – a pris ses responsabilités en réduisant de manière significative les émissions toxiques et non toxiques de 98 %, ce qui a contribué considérablement à l'amélioration de la qualité de l'air.
7. La mondialisation a entraîné le développement du tourisme et des échanges commerciaux, et par conséquent des transports, générant une hausse de la consommation de carburant et, partant, des émissions de CO₂, mais il faut bien reconnaître que le transport routier est le seul mode de transport qui offre un service de livraison à domicile et qu'en dehors de la distribution en milieu urbain et du transport de passagers sur des trajets courts, le transport routier commercial est et

restera dépendant du pétrole, aucune alternative économiquement viable n'étant en vue.

8. Enfin, l'ensemble des transports représente 30 % des émissions de CO₂ tandis que le transport routier commercial est responsable de 3 % des émissions totales de CO₂. Cependant, des infrastructures routières inadaptées peuvent facilement faire tripler la consommation de carburant d'un poids lourd;

9. Tenant compte ce qui précède, le secteur du transport routier, représenté par l'Union internationale des transports routiers (IRU) et ses associations affiliées, a pris l'engagement volontaire, sur la base de technologies et pratiques innovantes, de réduire ses émissions de CO₂ de 30 % d'ici à 2030 – réduction calculée en termes de performance en tonne-kilomètre (t-km) et voyageur-kilomètre (/p-km), 2007 étant l'année de référence – grâce à des moyens comme :

a) Des investissements dans des moteurs innovants et les dernières technologies en matière de véhicules, qui peuvent contribuer à réduire la consommation de carburant et par conséquent des émissions de CO₂ de plus de 10%;

b) La formation des chauffeurs, comme le propose l'Académie IRU et d'autres organismes, qui peut réduire la consommation de carburant et par conséquent des émissions de CO₂ jusqu'à hauteur de 10 %;

c) Des concepts logistiques innovants, comme les systèmes de transport intelligents et l'optimisation du poids et des dimensions des poids lourds, qui peuvent également réduire la consommation de carburant et les émissions de CO₂ de plus de 10 %.

10. S'agissant du transport maritime, le secteur du transport maritime international est fermement engagé à tenir son rôle en réduisant ses émissions de dioxyde de carbone et de gaz à effet de serre. L'un des problèmes est que les navires, comme tous les modes de transport, sont au service des échanges commerciaux du monde entier. Les émissions totales dues à la navigation seront ainsi déterminées dans une certaine mesure par la croissance de l'économie mondiale (et de la population) entre aujourd'hui et 2050.

11. Le consensus établi au sein du secteur mondial des transports maritimes porte sur le fait qu'il est peut-être possible que les navires réduisent leurs émissions de CO₂ par tonne de cargaison transportée par kilomètre (tonne/km) de 15 à 20 % entre 2007 et 2020, grâce, une nouvelle fois, aux développements technologiques et opérationnels, ainsi que par l'arrivée de nouveaux navires, plus gros, conçus selon le nouvel indice nominal d'efficacité énergétique de l'OMI (Organisation maritime internationale). Sur le long terme, le transport maritime lui aussi explorera un certain nombre de sources alternatives de carburant pour contribuer à la réduction des émissions de CO₂. S'agissant de la navigation, il est important de noter d'ores et déjà l'importance de l'Annexe VI (Règlement relatif à la prévention de la pollution atmosphérique par les navires) de la Convention MARPOL (Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires) de l'OMI, qui réglementera les émissions d'oxyde d'azote et réduira de manière significative le volume de soufre et de composés organiques volatiles émis par les navires, et par conséquent les risques pour la santé qui y sont associés. Il convient de citer également la Convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires, adoptée lors d'une Conférence diplomatique

en mai 2009, qui permettra d'assurer le démantèlement en toute sécurité des navires ayant atteint la fin de leur vie.

12. En définitive, c'est l'ensemble du secteur des transports qui est engagé dans un processus d'amélioration constante de sa performance environnementale.

II. Produits chimiques

A. Points de vue de l'industrie chimique

13. L'industrie chimique mondiale est un participant actif aux processus internationaux de développement durable depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992. Le Conseil international des associations chimiques – la voix de l'industrie chimique à travers le monde – est doté du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social depuis 1998, et coordonne la participation du secteur aux principales réunions au sommet, comme le Sommet mondial pour le développement durable de 2002, et aux sessions ordinaires de la Commission du développement durable.

14. L'industrie chimique a un rôle propre à jouer dans la promotion du développement durable. Elle s'est engagée à préserver nos ressources pour les générations à venir en réduisant les émissions, en économisant l'énergie et en développant des matières, des technologies et des pratiques de fonctionnement durables. Outre son engagement à obtenir des résultats pérennes, l'industrie chimique contribue à offrir des solutions de développement durable pour d'autres secteurs industriels, y compris celui de l'énergie, de la technologie de l'information, de la construction et de la gestion des déchets. La chimie joue également un rôle clé en subvenant aux besoins humains, y compris la nourriture et les vêtements, le logement, le transport et les communications.

B. Progrès réalisés

15. En 2002, l'industrie chimique s'est associée à d'autres intervenants et à des gouvernements lors du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud), se fixant l'objectif que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et l'environnement soit réduits au minimum. Le secteur poursuit toujours cet objectif et s'emploie activement à sa réalisation.

16. Dans le cadre des efforts déployés pour réaliser l'objectif de 2020, le Conseil international des associations chimiques a participé à la formulation et à l'adoption de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques lors des Conférence nationales sur la gestion des produits chimiques de 2006 (ICCM1) et 2009 (ICCM2). L'Approche stratégique reconnaît à la fois la contribution essentielle des produits chimiques à la société moderne et le fait qu'il y a encore lieu d'améliorer la gestion et l'utilisation durable de ces produits. L'ensemble de l'industrie chimique s'est engagé à mettre pleinement en œuvre l'Approche stratégique. En fait, les objectifs prioritaires de l'Approche stratégique – relatifs à la réduction des risques, aux connaissances et à l'information, à la gouvernance, au

renforcement des capacités et au trafic international illicite – ont implicitement dicté les actions à mener en vue de réaliser l’objectif du Sommet mondial pour le développement durable.

17. Les efforts déployés par l’industrie chimique pour réaliser l’objectif de 2020 ont d’abord été guidés par deux initiatives conduites par le secteur industriel. La Charte mondiale pour l’engagement de progrès et la Stratégie mondiale relative aux produits chimiques, adoptées en 2006 lors de la Conférence ICCM1, reflètent l’engagement du secteur à élever le niveau mondial de la sécurité des produits, harmoniser la gestion sûre des substances chimiques et promouvoir des résultats durables.

18. La Charte mondiale pour l’engagement de progrès traite des questions de développement durable et de santé publique au regard de l’utilisation des produits chimiques. Elle met l’accent sur les engagements de l’industrie chimique à poursuivre les améliorations et accroître la transparence en matière de performance environnementale et sanitaire et en termes de sécurité. Le programme Gestion responsable, actuellement appliqué par 53 associations, a été largement acclamé au vu de ses résultats. Le précédent Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, l’a décrit comme un modèle d’autoréglementation édifiant, que d’autres industries seraient avisées de suivre. Ce programme est la clé de voûte de l’engagement global de l’industrie chimique envers le développement durable, et l’éthique sous-jacente s’étend à l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement à travers les partenariats mis en place avec des fournisseurs et des consommateurs en amont et en aval. Pour plus d’informations sur le Programme Gestion responsable et la Charte mondiale pour l’engagement de progrès, voir : www.icca-chem.org/Home/ICCA-initiatives/Responsible-care/.

19. La Stratégie mondiale relative aux produits chimiques vise à faire progresser la performance en matière de gestion responsable des produits, mesurer cette performance et améliorer la communication et la transparence sur les substances chimiques dangereuses, les risques et la manutention sûre et appropriée tout au long de la chaîne de valeur. Elle vise également à développer des instruments permettant de répondre aux préoccupations du public concernant les produits chimiques dans le commerce. Elle doit aussi répondre aux attentes en matière de gestion des produits chimiques, au niveau national, régional et international. La Stratégie mondiale et la Charte mondiale mènent des actions coordonnées pour améliorer la gestion responsable des produits tout au long de la chaîne d’approvisionnement. Pour plus d’informations sur la Stratégie mondiale, voir : www.icca-chem.org/Home/ICCA-initiatives/Global-product-strategy/.

20. La mise en œuvre de ces deux programmes par le Conseil international des associations chimiques a donné lieu à des réalisations mesurables parmi toute la panoplie d’objectifs annoncés depuis 2006. Pour ne prendre que quelques exemples, le secteur industriel a :

- a) Défini les meilleures pratiques pour établir une base de renseignements sur les dangers et l’exposition, adaptée aux évaluations de la sécurité chimique.
- b) Elaboré un recueil de directives sur la gestion responsable des produits, destiné aux associations et entreprises affiliées pour leur permettre d’accélérer la mise en œuvre de leur programmes de gestion des produits chimiques.

c) Adopté un processus global de gouvernance de la Gestion responsable afin d'accroître la responsabilité en matière de performance et de respect de l'éthique sous-tendant la gestion responsable.

d) Soumis des projets de renforcement des capacités dans un certain nombre de pays en développement d'Afrique, de la région Asie-Pacifique, d'Amérique latine et d'autres pays dont l'économie est en transition.

e) Obtenu l'appui de plus de 75 autres chefs d'entreprise du monde entier à la Charte mondiale pour l'engagement de progrès et à la Stratégie mondiale relative aux produits chimiques. Ces entreprises ont rejoint les 79 premières représentées lors de la Conférence ICCM1.

f) Etendu le réseau de Gestion responsable pour y intégrer la Fédération de Russie et d'autres pays de l'Europe orientale; établi un projet pilote avec des sociétés nationales chinoises; et étudie actuellement une initiative concernant la région du Golfe persique.

g) Etabli de nouveaux partenariats avec les gouvernements de pays en développement.

h) Participé à une enquête scientifique afin de répondre à de nouvelles préoccupations concernant la santé et l'environnement dans le cadre de l'Initiative de recherche à long terme de l'industrie.

i) Rendu compte, de façon transparente, des progrès de l'industrie à l'échelle mondiale par le biais du Programme Gestion responsable.

21. L'industrie chimique a également considérablement contribué au développement durable dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle est le principal fournisseur de matières à haut rendement énergétique à travers le monde, depuis les matériaux d'isolation jusqu'à ceux utilisés dans l'énergie éolienne et solaire. En appliquant le Programme Gestion responsable, le secteur a également amélioré son efficacité énergétique et réduit les émissions de gaz à effet de serre dus à son activité.

22. Les technologies mises en œuvre par l'industrie chimique sont aussi au service des énergies alternatives, elles protègent et assainissent l'eau potable et d'autres ressources naturelles dans le monde et contribuent à la réduction des gaz à effet de serre. Une analyse du cycle de vie effectuée par le Conseil international des associations chimiques et publiée en 2009 (fondée sur les travaux d'analyse indépendants réalisés par la société de conseil McKinsey & Company et validés par l'Öko-Institut, une institution d'écologie appliquée) révèle que la réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuée à l'industrie chimique représente plus du double des émissions dues à l'industrie, c'est-à-dire que les produits de l'industrie chimique permettent de réduire un volume de gaz à effet de serre deux à trois fois plus important que celui des émissions dont elle est à l'origine.

23. Enfin, les membres du Conseil international des associations chimiques se sont rapprochés de gouvernements et d'autres acteurs dans le cadre des négociations de traités internationaux majeurs, comme la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, et ils ont tenu un rôle dynamique dans leur mise en œuvre. De même, ils sont des chefs

de file et des partenaires actifs pour faire appliquer concrètement la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

C. Contraintes et Obstacles

24. L'engagement du Conseil international des associations chimiques envers une durabilité accrue de l'industrie chimique mondiale grâce à Gestion responsable et envers la poursuite de l'objectif de 2020 du Sommet mondial pour le développement durable a également identifié plusieurs obstacles et contraintes dans la réalisation de ces objectifs. La contrainte la plus importante est peut-être le manque de capacités dans certains pays en développement à gérer efficacement les produits chimiques. Ce manque de capacités revêt plusieurs formes, comme l'absence de compétences appropriées, de données et d'informations scientifiques, de ressources et d'infrastructures. Le Conseil travaille avec d'autres parties prenantes de l'Approche stratégique à combler ces lacunes par le renforcement des capacités et d'autres initiatives pertinentes, mais si des progrès significatifs ont été réalisés, des problèmes majeurs persistent à cet égard.

25. Une autre difficulté est d'assurer que les mécanismes sont en place pour assurer une gestion efficace des produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement et du cycle de vie des produits. Cela signifie de faire en sorte que les producteurs, les fournisseurs et les utilisateurs finals aient accès aux informations pertinentes sur la sécurité des produits et intègrent ces informations dans leur activité. L'industrie chimique a réalisé des progrès notables en renforçant la gestion responsable des produits et en développant des pratiques opérationnelles durables grâce au Programme Gestion responsable et à la Stratégie mondiale relative aux produits chimiques, mais il reste encore beaucoup à faire à la fois en interne et par une coopération accrue avec d'autres secteurs industriels, des gouvernements, des organisations intergouvernementales (OIG) et non gouvernementales (ONG) si l'on veut réaliser l'objectif de 2020.

D. Enseignements et meilleures pratiques applicables à la poursuite de la mise en œuvre

26. L'expérience acquise par l'industrie chimique en matière de réalisation des objectifs de développement durable et de gestion des produits chimiques dans un large éventail de forums internationaux a facilité de nouvelles évaluations des problèmes rencontrés et des moyens de les résoudre. Ainsi, le manque de capacité relatif aux modes de gestion des produits chimiques de certains pays identifiés ci-dessus a mis en lumière la nécessité de promouvoir des modèles de réglementation transparents, scientifiques et rentables dans le monde entier, amenant le Conseil international à développer un ensemble de principes applicables à la gestion des produits chimiques (http://www.icca-chem.org/ICCADocs/2006_10_ICCA%20advocacy%20principles.pdf) fondés sur une combinaison de réglementations et d'initiatives prises par les milieux industriels.

27. Le Conseil international des associations chimiques a également élaboré et publié un ensemble de directives sur la gestion responsable des produits (<http://www.icca-chem.org/ICCADocs/Product%20Stewardship%20Guidelines%20>

%20Final.doc) afin de contribuer à la gestion des substances chimiques et à la gestion responsable des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit maintenant d'appliquer ces directives et les sociétés affiliées s'emploient activement à mener et soutenir les activités en faveur du renforcement des capacités dans les pays en développement. À titre d'exemples de ces activités, voir http://www.icca-chem.org/ICCADocs/Capacity_Building_2009.pdf et http://www.icca-chem.org/ICCADocs/ICCA_Progress_Report09_final.pdf.

28. Si des progrès substantiels ont été accomplis vers la réalisation de l'objectif de 2020 du Sommet mondial pour le développement, il reste encore beaucoup à faire. L'Approche stratégique demeure le premier appui aux actions menées à cet égard, et la Conférence ICCM2 a donné lieu à un accord sur un cadre renforcé (accord sur le règlement intérieur, création d'un organe subsidiaire, rôle accru des processus régionaux) permettant de soutenir ces efforts. Allant de l'avant, l'industrie chimique appuie la poursuite du renforcement de l'Approche stratégique, y compris par un financement adéquat, afin de suivre efficacement les progrès et encourager les efforts nationaux vers la réalisation de l'objectif de 2020

E. Autres actions planifiées

29. L'industrie chimique s'est engagée à progresser en matière de développement durable et de gestion plus sûre des produits chimiques au cours des années à venir. La Stratégie mondiale relative aux produits chimiques a fixé l'échéance de 2018, date à laquelle les entreprises devront avoir pleinement évalué la sécurité de leurs produits dans le commerce, et une échéance intermédiaire, 2012, date à laquelle les entreprises feront connaître et examineront les progrès réalisés grâce à ces évaluations. De plus, le Conseil international des associations chimiques s'est engagé à présenter à l'avenir un rapport sur 15 à 20 résultats supplémentaires en matière de gestion responsable des produits.

30. D'ici à 2020, les sociétés affiliées du Conseil international entendent avoir :

- a) Réuni un ensemble d'informations sur les dangers et l'exposition permettant de réaliser des études de la sécurité des produits chimiques dans le commerce;
- b) Amélioré la capacité globale de mise en œuvre des études de la sécurité et des procédures de gestion sûre, notamment dans les pays en développement;
- c) Partagé les informations pertinentes sur la sécurité des produits avec des coproducteurs, des gouvernements et le public;
- d) Travaillé sur toute la chaîne de valeur pour que les fournisseurs et les utilisateurs puissent effectivement évaluer la sécurité de leurs produits et améliorer leur performance;
- e) Réalisé des fiches d'information sur la sécurité des produits chimiques disponibles sur le marché;
- f) Développé leur structure de suivi et de rapport en incluant des résultats supplémentaires en vue d'un suivi quantitatif des progrès et d'un appui à l'amélioration constante de la gestion rationnelle des produits chimiques.

1. Points de vue du secteur minier sur les questions relatives aux produits chimiques

31. Les politiques dynamiques et intégrées de gestion des produits chimiques sont des composantes majeures de l'engagement du Conseil international des mines et des métaux envers un avenir durable. En réalité, le Conseil international comprend que la gestion responsable des produits chimiques, y compris des minéraux et des métaux, tout au long de leur cycle de vie, est un aspect important du développement durable. Les enjeux ont été identifiés dans le Plan d'action « Action 21 » lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro et ont été repris dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable.

32. En 2002, le Sommet mondial pour le développement durable a reconnu que les minéraux et les métaux sont essentiels dans la vie moderne. Nombre de ces produits chimiques jouent des rôles de premier plan, comme la fourniture de logements et de nourriture. En fait, il y a peu d'aspects de la société moderne qui ne reposent pas dans une certaine mesure sur l'utilisation des minéraux et des métaux.

2. Engagement envers une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques

33. Le 11 mai 2009, à Genève, le Conseil international des mines et des métaux a dévoilé le Plan d'action intitulé Gestion 2020 des minéraux et des métaux – relatif à la gestion des produits chimiques dans notre secteur. (<http://www.icmm.com/page/13781/icmm-launches-minerals-and-metals-management-2020-strategy->) Ce plan, lancé lors de la deuxième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM2), est la réalisation d'un engagement pris par le Conseil international des mines et des métaux lors de la première Conférence ICCM1 tenue en 2006 à Dubaï en appui à la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Il s'agit de tendre à ce que les produits chimiques, y compris les minéraux et les métaux, soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et l'environnement soit réduits au minimum d'ici à 2020, volonté inscrite dans l'objectif global de l'Approche stratégique.

34. Pour les membres du Conseil international des mines et des métaux, l'approche globale de la gestion de ces produits est essentielle. Cependant, il est important de noter que l'Approche stratégique doit se fonder sur une vision élargie du cycle de vie, intégrée dans le contexte du développement durable. Le noyau du plan d'action Gestion 2020 des minéraux et des métaux est constitué de 23 actions, regroupées en quatre thèmes interconnectés avec quatre des grands objectifs de l'Approche stratégique : réduction des risques, gouvernance, renforcement des capacités et assistance technique, savoir et information. Adopté par le conseil d'administration, le Plan d'action demande au Conseil international des mines et des métaux d'élaborer une politique, de mener des actions et d'établir des partenariats plus larges qu'auparavant avec d'autres entités impliquées dans le cycle de vie des minéraux et des métaux. Cependant, cette approche ne sera pas étrangère à nos membres, car notre Plan d'action s'appuie sur les principes et la plateforme opérationnelle de notre cadre de développement durable et de notre programme de gestion responsable des matières.

35. Le cadre de développement durable du Conseil international des mines et des métaux (voir www.icmm.com) s'articule en grande partie autour des questions

identifiées dans le projet de référence relatif au secteur minier, aux minéraux et au développement durable. Le cadre comprend trois éléments clés : a) un ensemble de 10 principes et l'engagement correspondant des sociétés affiliées envers leur mise en œuvre, b) l'engagement à rendre compte des progrès accomplis au regard de la mise en œuvre des principes et d'autres engagements de haut niveau conformes aux directives de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance et c) l'engagement pris à l'égard de tiers que les membres présenteront des rapports.

36. Une approche intégrée de la production et de l'utilisation responsables des minéraux et des métaux (produits chimiques) sortant des sociétés affiliées au Conseil international des mines et des métaux est un élément majeur du cadre de développement durable.

37. La notion de gestion responsable des matières implique de gérer la production et l'utilisation des minéraux et des métaux tout au long de la chaîne de valeur afin d'optimiser le bénéfice net, de réduire les pertes au minimum et de préserver les ressources de manière à contribuer activement au développement durable. Pour les membres du Conseil international, la gestion responsable des matières signifie :

a) Comprendre l'incidence sociale, environnementale et économique d'une matière tout au long de son cycle de vie, depuis son extraction jusqu'à son utilisation et la fin de sa vie.

b) Développer des relations/partenariats avec d'autres acteurs tout au long du cycle de vie afin de contribuer à l'utilisation bénéfique et appropriée des matières et de réduire au minimum ou d'éliminer les risques pour la santé humaine et l'environnement.

c) Prendre des mesures pour veiller à ce que dans la partie du cycle de vie qu'ils contrôlent, des activités appropriées et efficaces de gestion responsable soient engagées, et pour les parties qu'ils ne contrôlent pas directement mais sur lesquelles ils ont de l'influence, ils travaillent en collaboration avec d'autres acteurs intervenant dans le cycle de vie pour assurer qu'ils apportent également leur contribution.

38. Le Conseil international des mines et des métaux a publié un document d'orientation pour appuyer la mise en œuvre la gestion responsable des matières dans la chaîne d'approvisionnement des minéraux et des métaux et élabore actuellement une « boîte à outils » qui viendra s'y ajouter. (<http://www.icmm.com/page/1183/maximizing-value-guidance-on-implementing-materials-stewardship-in-the-minerals-and-metals-value-chain>)

3. Gestion des produits chimique à l'aide du cadre de gestion responsable des matières

39. Le cadre de développement durable du Conseil international et la notion de gestion responsable des matières offrent une plateforme politique dynamique qui reconnaît les propriétés et caractéristiques spécifiques des minéraux et des métaux ainsi que le rôle majeur qu'ils jouent dans la société. La gestion des produits chimiques est considérée comme une composante essentielle de la gestion responsable des matières et le développement de pratiques rationnelles dans ce domaine est indispensable pour que le secteur industriel appuie le développement durable.

40. En conséquence, des travaux sont en cours de réalisation dans un certain nombre de secteurs clés présentés ci-dessous.

Mercure

41. L'un des principaux problèmes de gestion des produits chimiques que l'industrie doit résoudre au niveau international est la gestion responsable du mercure. Le mercure est omniprésent dans les minerais sulfurés métallifères et le traitement de ces minerais est connu pour constituer l'une des premières sources anthropogéniques de pollution environnementale au mercure. Le contrôle de ces émissions et la gestion des déchets contenant du mercure est par conséquent un problème majeur pour certaines branches du secteur minier et des métaux.

42. Le Conseil international des mines et des métaux a exprimé son appui à une stratégie mondiale relative à la gestion des risques liés au mercure au niveau des Nations Unies et publié une Déclaration de principes qui recommande des mesures à ses propres membres dans le cadre d'un programme de gestion responsable du mercure. (<http://www.icmm.com/page/12173/icmm-commits-to-mercury-stewardship>)

43. Le Conseil international entend renforcer sa contribution aux actions menées dans le monde en partageant ses informations et ses compétences et en encourageant des activités réciproques des secteurs privé et public relatives à la gestion du mercure au niveau local et national, dans les pays où nos membres sont bien implantés. On trouve un exemple de ce type d'approche dans l'appui déjà fourni par certaines sociétés affiliées à la mise en œuvre de technologies sans mercure ou mettant en œuvre peu de mercure dans l'activité minière artisanale et à petite échelle.

44. La disposition de nos membres à contribuer aux efforts internationaux de réduction des risques liés au mercure grâce à la mise en œuvre de la gestion responsable des matières prouve que le Conseil international des mines et des métaux est bien engagé à traiter les questions de santé et d'environnement à plus grande échelle que les mesures propres à un site donné, tout en s'employant à promouvoir l'utilisation durable des minéraux et des métaux à travers le monde.

Évaluation des risques liés aux métaux

45. Les métaux sont des matières inorganiques naturelles présentant des caractéristiques chimiques propres qui diffèrent souvent sensiblement de celles des produits chimiques organiques. Comprendre ces caractéristiques est décisif pour assurer que les risques potentiels pour la santé et l'environnement sont convenablement évalués et gérés. Grâce à une collaboration interproduits, le Conseil international facilite le développement et le partage de concepts techniques de pointe en élaborant des projets d'instructions pour l'évaluation des risques liés aux métaux. Ces projets concertés visent à donner aux organismes chargés des réglementations au niveau régional et international des orientations scientifiques et réglementaires sur les concepts les plus récents en matière d'évaluation des risques pour l'environnement et la santé humaine liés aux métaux. Les projets ont consolidé l'expérience acquise et les progrès récents en matière de procédés, de concepts et de méthodologies d'évaluation des risques applicables aux programmes de gestion des produits chimiques et aux processus d'élaboration des normes. (<http://www.icmm.com/page/1185/metals-environmental-risk-assessment-guidance->

merag) (<http://www.icmm.com/page/1213/health-risk-assessment-guidance-for-metals-herag>).

46. Cette approche multipartite de la description de l'état de la science a facilité une large acceptation des résultats, et les instructions relatives à l'évaluation des risques environnementaux liés aux métaux ont ainsi servi à la Commission européenne lors de l'élaboration de directives spécifiques aux métaux pour son nouveau Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Elle a également été reconnue comme une source précieuse d'informations pour le Cadre d'évaluation des risques liés aux métaux récemment publié par l'US Environmental Protection Agency.

47. Les publications sont considérées comme des documents vivants et seront régulièrement complétées et mises à jour car de nouveaux problèmes apparaissent et la science avance.

Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de nouveaux modes de gestion des produits chimiques

48. La mise en œuvre de nouveaux modes de réglementation constitue un défi d'importance pour l'industrie minière et des métaux, mais elle offre l'opportunité d'établir une base solide permettant de relever les défis relatifs aux conditions de commercialisation, d'utilisation et de contrôle de nos produits, et elle pose des défis à l'industrie comme aux gouvernements. Grâce à la collaboration d'entreprises chefs de file, d'associations de professionnels en produits de base et d'associations nationales, le milieu industriel renforce ses capacités en vue de mettre en œuvre deux nouveaux systèmes de réglementation en particulier.

49. Ces systèmes sont le nouveau Règlement européen relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) et le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH) des Nations Unies. Le secteur industriel élabore actuellement les mesures requises pour assurer que REACH et le SGH puissent être mis en œuvre de façon rentable et en temps utile. Cette préparation comprend des séminaires de formation organisés dans des grandes villes à travers le monde ainsi que la publication d'instructions spécifiques destinées à l'industrie. Le dernier document de ce type publié en 2009 est axé sur la classification des minerais et se penche sur les matières premières destinées à la production de minéraux et de métaux. (<http://www.icmm.com/library/oresandconcentrates>).

50. Ce renforcement des capacités est une initiative permanente. Le dernier atelier portant sur la gestion des produits chimiques s'est tenu à Beijing en novembre 2009. Il a réuni des industriels et des décideurs chinois, la Chine étant un pays dans lequel la gestion des produits chimiques évolue rapidement en réponse aux défis nationaux et internationaux.

51. L'industrie s'est également montrée active au cours du dialogue avec les gouvernements et les responsables politiques, s'agissant notamment des travaux relatifs à l'élaboration de l'Approche stratégique au niveau des Nations Unies; avec la Commission européenne en appui à la formulation d'une politique technique dans le cadre de REACH; et avec les Nations Unies et de nombreux gouvernements nationaux sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage.

Notion de cycle de vie

52. Les approches fondées sur le cycle de vie sont essentielles pour gérer les produits chimiques, et leur application peut être une source importante d'activité et d'avantages sur le plan environnemental et réglementaire. Nous voulons l'élaboration d'instruments et de protocoles génériques portant sur le cycle de vie des métaux, qui fonctionnent dans un certain nombre de secteurs industriels et favorisent l'acceptation de l'idée que les minéraux et les métaux peuvent contribuer à des produits durables. Nous aspirons à définir une notion commune aux fabricants de produits métalliques et aux praticiens de l'évaluation du cycle de vie afin d'établir une base permettant d'améliorer la réputation et la crédibilité au regard des approches pertinentes des métaux et minéraux. Le Conseil international des mines et des métaux est partenaire d'organisations telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Société de toxicologie et de chimie de l'environnement (SETAC) dans le but d'améliorer les méthodes d'évaluation du cycle de vie.

Gestion en fin de cycle de vie

53. Les métaux peuvent être recyclés sans dégradation inhérente de leurs propriétés, et exploiter cette perspective est un élément majeur de leur utilisation durable. Pour le Conseil international, se livrer à une activité de recyclage est un aspect important de l'engagement envers la gestion responsable des matériaux, permettant aux entreprises de se découvrir des intérêts au-delà du portail de l'usine et de prendre en compte la totalité du cycle de vie.

54. S'agissant de la métallurgie, le degré de recyclage des métaux et les propriétés qui les rendent recyclables sont connus. Néanmoins, les faits qui les entourent et leur recyclabilité ne sont pas bien connus ou évalués dans le milieu des décideurs, les médias et le public en général. Si l'opinion publique actuelle est fortement favorable au recyclage, ce sont le papier et les matières plastiques qui retiennent le plus l'attention. Le manque de données et d'informations sur le recyclage des métaux explique éventuellement pourquoi la société estime peut être que les métaux se prêtent moins à l'écologie que d'autres matières.

55. De plus, nous reconnaissons que les déchets et les sous-produits doivent être gérés de façon durable – le programme de gestion du mercure établi par le Groupe minier Newmont Mining est un bon exemple de gestion responsable qui ne couvre pas seulement les produits mais également les flux de déchets potentiellement dangereux.

(<http://www.beyondthemine.com/2006/?l=2&pid=5&parent=19&id=171>).

56. En dernier ressort, il nous faut accroître la sensibilisation et encourager la mise en œuvre de politiques appropriées dans les sociétés affiliées et chez d'autres intervenants. Dans tous les domaines, le Conseil international des mines et des métaux s'emploie à assurer que les entreprises, les scientifiques et les décideurs ont bien accès aux concepts et aux instruments les plus dynamiques et les plus appropriés pour évaluer les minéraux et les métaux.

F. Contribution des métaux au développement durable

57. Les métaux sont tout à fait adaptés au développement durable car ce sont des matières durables qui, en théorie, peuvent être recyclées à l'infini. En réalité, les métaux partagent de nombreuses caractéristiques qui favorisent leur utilisation continue et élargie par une société en quête de développement durable, ainsi :

- a) L'aluminium offre une solidité associée à une légèreté exceptionnelle;
- b) Le cuivre est précieux en raison de sa conductivité électrique et thermique, sa forte résistance à la traction et sa résistance à la corrosion;
- c) Le zinc a une température de fusion basse de sorte qu'il peut facilement être coulé dans des moules complexes. Il est largement utilisé comme revêtement de surface et protège le fer et l'acier contre la corrosion et l'oxydation;
- d) Le nickel entrant dans la composition de l'acier le rend résistant, solide et ductile sur une grande échelle de températures;
- e) Le plomb est lourd, dense et très malléable; il peut être utilisé comme bouclier contre les radiations et possède des propriétés électrochimiques;
- f) Le fer est surtout un composant de l'acier, qui est utilisé dans la construction de bâtiments. Pour plus d'informations, voir :

(<http://www.icmm.com/page/1355/a-world-of-metals-finding-making-and-using-metals-second-edition>).

G. Les enjeux

58. Pour l'industrie minière et métallurgique, il s'agit d'assurer que les matières (substances chimiques) soient produites et utilisées de façon à réduire au minimum l'impact sur l'environnement et la société, tout en optimisant leur contribution positive. Ce n'est plus un enjeu qui s'arrête à la porte de l'usine ou à la grille d'entrée de la mine. En tant que fournisseur de matières essentielles, notre industrie est intrinsèquement dépendante de chaînes de valeur et de cycles de vie que nous ne maîtrisons pas toujours. Des problèmes peuvent se présenter à n'importe quel moment du cycle de vie d'un produit chimique ou d'une matière, c'est pourquoi nous partageons avec d'autres la responsabilité de prendre les mesures requises.

59. C'est un engagement qui débute au plus haut niveau et s'étend à chaque pays, entreprise et organisation. Il requiert des politiques dynamiques de gestion de produits chimiques à tous les niveaux, fondées sur une science rationnelle et soutenues par toutes les parties prenantes, depuis le gouvernement jusqu'au milieu industriel et à la société civile.

III. Gestion des déchets

60. Le secteur des entreprises et de l'industrie appuie une gestion des déchets intégrée, modulable, socialement acceptable, écologique et rentable, fondée sur des données scientifiques fiables, y compris des analyses du risque et de coût-utilité. Ces dernières années, le secteur industriel a déployé des efforts considérables pour améliorer la recyclabilité, la conception, les normes et les propriétés de ses produits

afin de réduire et de gérer les déchets. Il entend continuer à améliorer les méthodes de production et les normes applicables à ses produits. Les gouvernements devraient veiller à ce que les politiques mises en œuvre encouragent le secteur industriel à progresser.

61. Il conviendrait de donner une définition rationnelle et harmonisée des termes « polluant/propres ». Le commerce mondial des matières recyclables et l'accès aux installations de recyclage à travers le monde sont essentiels au développement économique et à la réduction de l'élimination finale des déchets. Les restrictions croissantes en matière de mouvements transfrontières de matières premières secondaires et les mesures entravant les échanges commerciaux dans le contexte de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ont gêné le commerce essentiel des matières recyclables et l'utilisation appropriée et intégrée des installations de recyclage. Parallèlement, nous avons constaté qu'un recyclage rationnel peut être une composante de « l'économie verte », et, à ce titre devrait être encouragé.

62. Un exemple des enjeux et des possibilités à cet égard est celui des déchets d'équipements électriques et électroniques. Comme les innovations rapides et l'évolution des modes rendent les produits rapidement obsolètes, on assiste à une augmentation du volume de déchets d'équipements électriques et électroniques. Entre 20 et 50 millions de tonnes de ces déchets sont produites chaque année dans le monde. Des initiatives et des partenariats multipartites ont été mis en place pour répondre à ce problème. On peut citer l'Initiative mondiale du secteur des TIC (technologies de l'information et des communications) en faveur de l'environnement et du développement durable, qui vise à assurer que ces produits sont éliminés de façon responsable et que les matières sont réutilisées ou recyclées autant que faire se peut.

63. L'objectif de tous les secteurs est de passer de la gestion des risques à l'encouragement de la réduction des déchets au minimum, à une utilisation plus efficace et à une réutilisation accrue des matières, considérant les déchets recyclables – comme les déchets d'équipements électriques et électroniques – comme des ressources utiles. Ainsi, recycler davantage les matériaux mis en œuvre dans des équipements usagés – y compris les métaux précieux – réduit l'impact sur l'environnement dû à leur élimination et la nécessité d'extraire davantage de matières premières du sol. En retour, ce recyclage réduit les incidences environnementales et sociales associées de l'industrie minière, parallèlement à la résolution des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement.

64. Dans le cas des technologies de l'information et des communications (TIC), l'industrie n'exerce aucun contrôle direct sur toute une série d'équipements – comme les ordinateurs et les téléphones mobiles – lorsqu'ils arrivent à la fin de leur vie utile. Certaines entreprises ont déjà instauré des programmes de reprise de produits, mais il convient d'avoir une vision et une mise en œuvre élargies du partage de responsabilités tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, les utilisateurs devraient rapporter les produits pour les faire recycler.

65. Le système électronique de gestion des chaînes d'approvisionnement (E-TASC) est un système en ligne destiné à aider les entreprises du secteur des TIC à gérer leurs chaînes d'approvisionnement d'une manière écologiquement efficace. En 2008, L'Initiative mondiale du secteur des TIC en faveur de l'environnement et du développement durable a élaboré un instrument de gestion des produits en fin de

vie, qui sera intégré dans le questionnaire E-TASC d'autoévaluation actuel destiné aux fournisseurs. Les critères spécifiques couvrent la collecte, le recyclage, la réutilisation et l'élimination. Ceci permettra aux sociétés membres de l'Initiative mondiale de garantir le traitement responsable des déchets d'équipements électriques et électroniques de leur fabrication.

66. Les déchets peuvent être une source d'énergie importante. L'utilisation pratique et rationnelle de carburants alternatifs et préconisés pour l'environnement, comme la biomasse résultant de la production de papier et de pâte à papier, ne devrait pas être restreinte. La mise en décharge croissante de ressources en combustibles précieuses ne peut en aucun cas être considérée comme efficace au regard de l'environnement. Il est important que des normes élevées de gestion des déchets soient élaborées et que l'éventail d'options disponibles demeure aussi large et modulable que possible.
